

PROGRAMME DE FORMATION

PERMIS AM

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de valider le permis de conduire des cyclomoteurs ou quadricycle légers à moteur.

PUBLIC

Toute personne souhaitant conduire un véhicule de la catégorie AM sur route.

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 14 ans minimum.

Avoir validé la partie théorique par la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau ou par l'attestation de sécurité routière mentionnées à l'article R. 211-1 du code de la route.

Avoir reçu et complété le questionnaire préalable à la formation obligatoire.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- Stage en présentiel : 8 heures sur 2 jours différents par période de 4 heures maximum.
Horaires : 8h – 12h et/ou 13h30 – 17h30*
Effectif max : 4 stagiaires

* susceptibles de varier selon les périodes de l'année

LIEU DE LA FORMATION

- Site 1 : 19A rue des monts du matin – 26300 Chatuzange-le-Goubet ;

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Salles équipées d'un ensemble multimédia ; Supports papier interne.

Ensemble de véhicules d'instruction conforme à l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Aire de manœuvres et/ou parking.

PROFIL D.U.ES FORMATEUR.TRICE.S

Titulaire d'un BEPECASER, TP ECSR ou équivalent ;

Titulaire de la mention 2 Roues.

Autorisation d'enseigner en cours de validité.

VALIDATION

Permis de conduire AM

CONTENU DE LA FORMATION

- Module 1 : Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30minutes mini)
Expression et échanges sur le respect des règles.
Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.
Échanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement.
- Module 2 : Formation à la conduite Hors Circulation (3h mini dont 1h de pratique individuelle mini)
Les équipements obligatoires ; leurs rôles.
La connaissance des principaux organes du véhicule.



Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

- Module 3 : code de la route (30 minutes mini)
La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et son rôle.
Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.
- Module 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3h mini)
Démarrer et arrêter le véhicule.
Rechercher les indices utiles.
Adapter l'allure.
Apprécier et maintenir les espaces de sécurité.
Négocier un virage, changer de direction.
Choisir la position sur la chaussée.
Franchir les différents types d'intersections.
- Module 5 : Sensibilisation aux risques (1h)
Si élève mineur, présence obligatoire d'au moins 1 parent ou tuteur.
4 thématiques parmi celles identifiées dans le livret d'apprentissage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Le stagiaire complète un questionnaire avant l'entrée en formation puis il est évalué par le formateur au fur et à mesure de la formation.

TARIF

À partir de 249€ TTC

Contactez l'agence pour de plus amples renseignements.

CONTACT

M GAILLARD Mikaël

04.75.24.03.51

chatuzange@autoecolegaillard.fr

AGRÉMENT

Site 1 : n°E1902600010 en date du 14/08/2019

Délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement.

N° Agrément Formation Continue : 82 26 00 620 26

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉS

Certains handicaps étant incompatibles avec la conduite des véhicules terrestres à moteur, il est demandé aux personnes atteintes d'un handicap qui souhaitent suivre cette formation, de nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les opportunités/possibilités/difficultés dans le suivi de cette formation.

Notre référente Handicap a été formée pour vous accueillir et répondre au mieux à vos demandes : contactez-la par courriel à referent.handicap@autoecolegaillard.fr

